

COMMUNE DE
TUFFÉ VAL DE LA CHÉRONNE

 Anciennes communes
 de St Hilaire le Lierru et de Tuffé

Tél. : 02.43.93.47.21

Fax : 02.43.71.43.27

tuffe.mairie@wanadoo.fr


Nombre de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 23

Procurations : 0

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le 3 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Cantine en séance ordinaire sous la présidence du Maire, André Pierre GUITTET.

Étaient présents : Mr GUITTET André Pierre, Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan, Mme PATEAULT Evelyne, Mr LIGOT Pierre, Mme ROUILLON Marie-Claude, Mr LANDAIS Patrick, Mme NEON Marie-Thérèse, Mme YVON Nelly, Mme LEROUX Colette, Mr BOURNEUF Régis, Mme LEDRU Marie-Line, Mr TERRIER Xavier, Mr MENANT Francis, Mme BILLON Véronique, Mme OGER Florence, Mme TETILLON Eliane, Mr PAPIILLON Thierry, Mme HENRY Céline, Mr CHARTIER Thierry, Mme BLOT Nathalie, Mr GATINAULT Thierry, Mr CHARTIN Jean-Marie, Mr LEMAY Claude.

Étaient absents excusés :

Mr LEPLAT Daniel, Mme DROUET Claudine et Mr LEMERCIER Joël.

Date de convocation, d'affichage et de publication : 26 avril 2019

Date d'affichage des décisions : 13 mai 2019

Secrétaire de séance : Céline HENRY

Le compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1. Jurys d'assises
➤ Tirage au sort des Jurys d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral, le conseil municipal est invité à procéder au tirage au sort de trois noms à partir des listes électorales de Tuffé et de St Hilaire le Lierru pour l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2020 pour exercer les fonctions de juré au sein de la cour d'assises du département,

➤ 1^{er} tirage :

Bureau n° : 1

Electeur n° : 607

Nom et Prénom : SURMONT Marc

Profession : Retraité

Domicile : Rue des Hauts Bois – Tuffé 72 160 Tuffé Val de la Chéronne

➤ 2^{ème} tirage :

Bureau n° : 2

Electeur n° : 1139

Nom et Prénom : ROUX Thierry

Profession : Retraité

Domicile : 16 Bis Rue de la Libération – Tuffé 72 160 Tuffé Val de la Chéronne

➤ 3^{ème} tirage :

Bureau n° : 3

Electeur n° : 1308

Nom et Prénom : VIOT Murielle

Profession : Secrétaire

Domicile : Rue du Cœur – St Hilaire le Lierru 72 160 Tuffé Val de la Chéronne

2. Projets – Travaux
➤ Projet Sarthe Habitat Rue des Mimosas

Monsieur le Maire a reçu le 13 mars dernier un courrier de SARTHE HABITAT concernant un projet de construction de logements individuels sur la parcelle AD 424 d'une surface de 2 500 m² située Rue des Mimosas appartenant à la commune. Le coût de la viabilisation d'un lot soit pour une maison s'élève à environ 15 000 €. Ce prix inclus tous les fluides : eaux usées, Assainissement, eau pluviale, eau potable, téléphone et fibre, gaz et électricité.

Si la commune souhaite ajuster ce coût

Après renseignements pris au sujet des subventions auprès du département, il s'avère sur la subvention est de 40 % pour les lots destinés à accueillir les opérations de constructions de logements individuels ou intermédiaires financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Tous les lots ne sont pas financés en PLAI. Sur le projet, il pourrait y avoir 6 logements au total dont 3 en PLAI.

Le conseil municipal souhaiterait savoir si Sarthe Habitat pourrait rétrocéder la voirie pour pouvoir vendre ces terrains en terrains à bâtir (pour 3 maisons). Mr le Maire va reprendre contact avec Sarthe Habitat.

➤ **ATESART**

Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'ATESART sur une demande de devis pour le chiffrage concernant les travaux de voirie. Ils comprennent bien que cela a un coût pour les collectivités et nous leur avons précisé que cette demande ne serait pas annuelle mais exceptionnelle.

➤ **Cession d'un terrain de 15 m² Rue de St Hilaire**

Cette cession de 15 m² est faite au profit de Mr LEMAY Patrice avec une servitude de fossé. Le prix proposé est de 0.30 € le m² et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur. Le numéro de parcelle n'est pas encore connu mais le cabinet BARBIER en a fait la demande suite à son procès-verbal de délimitation en date du 12 avril 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la cession de ce terrain au prix de 0.30 € le m².

3. Finances

➤ **Décisions modificatives du BP Commune et du BP Plan d'eau**

Suite à l'envoi des budgets à la trésorerie, deux remarques ont été faite comme suit :

- **Budget de la commune** : la cession doit être enregistrée au 024 en investissement et non au 775 en fonctionnement. Après vérification et confirmation de la Trésorerie, l'opération de cession a bien été enregistrée au 024.
- **Budget du Plan d'eau** : La trésorerie a demandé la régularisation des comptes de TVA pour un montant de 2.31 € sur le compte 6588, aucun crédit n'a été inscrit au chapitre 65 – Charges de Gestion Courante. Proposition de décision modificative :

Dépense de fonctionnement / 673 – Titres annulés	- 10 €
Dépense de fonctionnement / 6588 – Autres charges de gestion courantes	+ 10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide la décision modificative du Budget du Plan d'eau.

4. Service Jeunesse

➤ **Convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours « Centre de vacances » Eté 2019 avec la commune de Vibraye**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours « CENTRE DE VACANCES » pendant l'été 2019. Ce centre de vacances mutualisé se déroulera à PERROS GUIREC dans les Côtes d'Armor entre le 22 juillet 2019 et le 27 juillet 2019 inclus.

Les Centres de Vacances seraient mutualisés entre la Commune de Vibraye et la Commune de Tuffé Val de la Chéronne – structure porteuse pour l'ensemble des séjours sur la plan administratif et réglementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte le projet de convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours « Centre de vacances Eté 2019 » tel qu'il est présenté,
- Accepte le budget prévisionnel établi par le responsable du service jeunesse,

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation	720,00	Mairie de Tuffé Val de la Chéronne	4 657,00
Divers	50,00		
Matériel pédagogique	50,00		
Hébergement	879,00	Mairie de Vibraye	4 017,00
Prestations	1 680,00	Mise à disposition MAD Boxer	640,00
Transport	1 000,00		
Péage	150,00		
Carburant	500,00		
Boxer Vibraye	640,00		
Salaire Direction	1 680,00		
Salaire animateurs	1 350,00		
Salaire Coordination	615,00		
TOTAL DEPENSES	9 314,00	TOTAL RECETTES	9 314,00

Coût par enfant : 388,08 € - 12 enfants Tuffé Val de la Chéronne – 12 enfants Vibraye

- Précise que les crédits ont été prévus lors du vote du budget 2019 de la commune de Tuffé Val de la Chéronne,
- Autorise le Maire à signer la convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours « CENTRE DE VACANCES ETE 2019 », et tous les documents en découlant,
- Charge le maire de le transmettre à la Mairie de Vibraye pour approbation et signature.

➤ **Convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours accessoires a un ALSH - Eté 2019 avec la commune de Vibraye**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours accessoires à un ALSH pendant l'été 2019 entre le 8 juillet 2019 et le 19 juillet 2019 inclus à la Base de loisirs de Moulins le Carbonnel.

Les séjours seraient mutualisés entre la Commune de Vibraye et la Commune de Tuffé Val de la Chéronne – structure porteuse pour l'ensemble des séjours sur la plan administratif et réglementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte le projet de convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours accessoires à un ALSH pendant l'été 2019 tel qu'il est présenté,
- Accepte le budget prévisionnel établi par le responsable du service jeunesse,

DEPENSES		RECETTES	
Alimentation	1 620,00	Mairie de Tuffé Val de la Chéronne	7 844,50
Divers	50,00		
Matériel pédagogique	100,00		
Hébergement	1 600,00	Mairie de Vibraye	7 474,50
Activités	3 750,00	Mise à disposition Visiocom Mise à disposition Boxer	230,00 140,00
Minibus	964,00		
Carburant	150,00		
Boxer Vibraye Essence	140,00		
Salaire Direction	2 800,00		
Salaires 3 animateurs	3 900,00		
Salaire Coordination	615,00		
TOTAL DEPENSES	15 689,00	TOTAL RECETTES	15 689,00

Coût par enfant de 217,90 € / 18 enfants de Tuffé Val de la Chéronne et 18 enfants de Vibraye

- Précise que les crédits ont été prévus lors du vote du budget 2019 de la commune de Tuffé Val de la Chéronne,
- Autorise le maire à signer la convention pour la mutualisation et l'organisation de séjours accessoires à un ALSH pendant l'été 2019, et tous les documents en découlant,
- Charge le maire de le transmettre à la Mairie de Vibraye pour approbation et signature.

5. Personnel

➤ **Recrutement baignade BNSSA et contrat assurance BNSSA**

Considérant l'ouverture de la baignade du plan d'eau pendant la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019 inclus, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- o décide le recrutement d'un surveillant sauveteur aquatique, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019 inclus,
- o fixe la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives, catégorie C, dans le cadre des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, indice brut 342, échelle 4,
- o fixe la durée de travail maximum à 35 heures par semaine, répartie sur 6 jours,
- o précise que les agents percevront une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10% de la rémunération brute,
- o décide que les heures supplémentaires des dimanches et jours fériés (6h30 maximum par dimanche et jour férié) seront rémunérés selon le tarif en vigueur,
- o autorise le Maire ou l'Adjointe déléguée au Tourisme à signer le ou les contrat(s) d'engagement d'une durée déterminée pour besoin saisonnier avec le ou les candidat(s) retenu(s).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- o Prend en charge de l'assurance responsabilité civile du surveillant de baignade, titulaire du BNSSA, employé par la collectivité pour la saison 2019,
- o indique que la cotisation sera versée auprès de l'Union nationale des éducateurs et sauveteurs aquatiques, section de la Fédération des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs,
- o précise que le crédit nécessaire sera prévu à l'article 616 du budget annexe plan d'eau.

➤ **Mise à jour du tableau des Emplois de la Commune**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et selon la répartition par grade pour chacune des filières.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, adopte le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1ere classe	B	0.80	28 heures/35 h
Adjoints administratifs principal 1 ^{ère} Classe	C	2	2 postes à 35 h
Adjoints administratifs principal 2 ^{ème} Classe	C	1	1 poste à 35 h (camping)
Adjoints administratifs	C	0,2	7 heures/35
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoints Techniques Territoriaux Principal de 1ere Classe	C	3	1 poste à 35 h (service technique)
			1 poste à 35 h (cantine) CDI
			1 poste à 35 h (entretien locaux, école mairie, cantine, surveillance)
Adjoints Techniques Territoriaux Principal de 2ème Classe	C	3.57	3 postes à 35 h (1 camping, 1 sce technique, 1 Entretien)
			1 poste à 20 h (entretien école mairie)
Adjoints Techniques Territoriaux	C	2	2 Postes à 35 h (sce technique)
Apprenti espaces verts	c	1	1 Apprenti 35 h
Contractuel saisonnier	c	0.58	Contrat 7 mois, à 35 h (article 3 alinéa 2)
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		8.57	
		10, 15	(Total avec apprenti et saisonnier)
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Animation principal 1 ère classe	c	1	1 poste à 35 heures
Adjoint Animation	c	1,61	1poste à 35 heures + 1 Poste à 21.47/35ème
Contractuels Animateurs			
Adjoint animation	c	0.63	1 Poste à 22.17/35eme (article 3 alinéa 5)
TOTAL FILIERE ANIMATION		3.24	
FILIERE SOCIALE			
Agent Spé Ecole Mat PPAL 1ère classe	C	1.65	1 Poste à 35 h + 1 Poste à 22,70
Agent Spé Ecole Mat Contractuelle	C	0.82	1 Poste à 28,62
Apprentie Petite enfance		1	1 Poste à 35 h
TOTAL FILIERE SOCIALE		2.47	
		3.47	(Total avec apprentie)
TOTAL GENERAL		19.28	Dont deux agents Camping budget plan d'eau
		21.86	(Total avec apprentis, saisonnier)

6. Tourisme

➤ Location de Structure gonflable et les buggys

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de donner leur accord pour la location d'une structure gonflable pour les mois de juillet et août pour un coût de 900 € par mois et les buggys pour 1000 € sur les 2 mois ; et autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe en charge du tourisme à signer tous les documents nécessaires à la location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la location de la Structure gonflable et des buggys.

➤ **Location de vélos électriques auprès du Perche Sarthois**

Comme l'an dernier, le Perche Sarthois propose la location de vélos électrique. Pour les mettre à la location, il est nécessaire de signer :

- Une convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique avec le Perche Sarthois
- Un contrat d'assistance et assurance facturé 62 € HT par mois par vélo avec la SAS La Boite à Vélos
- Un contrat d'assurance vol proposé pour un montant de 18 € par mois par vélo la SAS La Boite à Vélos

Pour rappel, les tarifs de la location encaissés par la régie du Plan d'eau sont les suivants :

- 10 € pour la ½ journée
- 15 € la journée
- 25 € pour deux jours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la location des vélos électriques auprès du Perche Sarthois.

7. Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

➤ **Avenant n°2 au Procès-Verbal de mise à disposition du chalet d'information touristique**

La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, représentée par son Président, M. Didier REVEAU, dûment habilité par une délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2019,

Et La Commune de Tuffé Val de la Chéronne, représentée par M. André-Pierre GUITTET dûment habilité(e) par une délibération du conseil municipal en date du

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIV

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5-III, L. 5216-5, L. 1321-1, L. 1321-2, L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 ;

Vu la délibération n° 20-12-2016-11 en date du 20 décembre 2016 portant transfert de la compétence en matière de « Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 12-12-2017-16 en date du 12 décembre 2017 portant délégation de l'exercice de la compétence promotion du tourisme pour l'année 2018 à l'Office de Tourisme de la Ferté Bernard ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne en date du 21 juillet 2017,

Vu l'avenant n°1 du procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV :

PREAMBULE :

Par délibération n°18-12-2018-011 en date du 18 décembre 2018, le Conseil communautaire a décidé de confier à nouveau la gestion de la compétence à l'association Office de Tourisme de la Ferté Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2020.

Cette démarche nécessite de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de communes de l'équipement affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, implanté sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne selon les modalités définies ci-dessous.

Article 1^{ER} - OBJET

Ce présent avenant a pour objet la modification de l'article 4 du procès-verbal originel de mise à disposition de la commune de Tuffé Val de la Chéronne à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise des biens mobiliers et immobiliers, pour la gestion de l'équipement communal affecté aux missions en matière d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

L'article 4 «Modalités financières» du procès-verbal de mise à disposition précité est modifié comme suit :
« Conformément à l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cependant, pour des raisons techniques, il n'est pas possible de dissocier certaines installations.

Ainsi, les frais de nettoyage, de gardiennage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage seront supportés par la commune et refacturés directement à l'association « Office de Tourisme » pour les années 2019 et 2020 sur la base d'un état visé du Maire.

❖ **Impôts et taxes :**

Les impôts et taxes relatifs aux locaux seront supportés par la CCHS.

Les impôts et taxes relatifs à l'activité de l'Office de Tourisme de la Ferté Bernard seront supportés par ce dernier.

Article 3

Toutes les autres clauses de la convention originelle modifiée demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°2 au procès-verbal de mise à disposition du chalet d'information touristique avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

8. Questions et Informations diverses / Agenda

➤ Permanence des bureaux de vote - Elections Européennes du 26 mai 2019

BUREAU DE VOTE N° 1 (salle de Conseil) EUROPEENNES			
---	--	--	--

HORAIRES	PRESIDENT : Mme ROUILLON Marie-Claude		
8 H 00 - 12 H 00	ROUILLON Marie-Claude	LANDAIS Patrick	Céline HENRY
12 H 00 - 15 H 00	NEON Marie-Thérèse	CHARRON Patrick	
15 H 00 - 18 H 00	Mr BOURNEUF Régis	Mme LEDRU Rolande	Mme MENANT Yvette

BUREAU DE VOTE N° 2 (Cantine) EUROPEENNES			
--	--	--	--

HORAIRES	PRESIDENT : Mr GUITTET André Pierre		
8 H 00 - 12 H 00	YVON Nelly	MENANT Francis	LIGOT Pierre
12 H 00 - 15 H 00	GUITTET André Pierre		
15 H 00 - 18 H 00	LE ROUX Colette	BILLON Véronique	CHARRON Patrick

BUREAU DE VOTE N° 3 (St Hilaire) EUROPEENNES			
---	--	--	--

HORAIRES	PRESIDENT : Mr LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan		
8 H 00 - 10 H 30	BLOT Nathalie	PATEAULT Evelyne	
10 H 30 - 13 H 00	DROUET Claudine	GATINAULT Thierry	
13 H 00 - 15 H 30	LEPLAT Daniel	LEMAY Claude	
15 H 30 - 18 H 00	LE SAIGE de la VILLESBRUNNE Yvan	CHARTIER Thierry	

➤ Questions Diverses

- **Association Tuffé Santé** : l'association s'est renseignée sur la télémédecine et a reçu un devis de l'entreprise HEALTHY d'un montant de 24 900 € HT. Il faut également prévoir une infirmière IDE pour manipuler l'appareil et accueillir les patients.
- **Maison Médicale** : le nouveau permis a été déposé le 2 mai dernier et le devis pour la recherche d'amiante a été envoyé le 3 mai.
- **Vase dans la fausse rivière** : il y a environ 60 cm de vase. Il faut prévoir de mettre un panneau « Danger – Interdiction de descendre ».
- **Forum des Associations** : un forum des associations aura lieu au Milo-Club mi-juin.

Prochain conseil municipal : vendredi 7 juin 2019 à 20 h 30

Séance levée à 22 h 15
Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, André Pierre GUITTET